



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-1150 • Fax: (212) 472-3170
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali

56^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITON DE LA FEMME

ORDRE DU JOUR

Le thème de la session est "L'impact des crises rurales et leur lien avec l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels."

Déclaration de Madame DIARRA Kadiatou SAMOURA, Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

111 EAST 69TH STREET
NEW YORK, N.Y.
10021

New York, le 23 février 2012

Madame la Présidente,

La Délégation du Mali s'associe aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme.

Elle se réjouit de la tenue régulière de nos sessions et de l'offre de services et de recherches des institutions relatives à la condition de la femme et de rechercher les voies et moyens d'y parvenir.

Notre session se déroule au moment où mon pays, le Mali, fait face à une situation difficile à cause du conflit fratricide qui vient d'éclater dans nos régions septentrionales et qui continue d'endeuiller de nombreux innocents. En cette période douloureuse, nous souhaitons par l'intermédiaire des Nations Unies pour le retour de la paix dans notre pays, nous réservons notre intégrité territoriale, et le renforcement de notre cohésion nationale.

Madame la Présidente,

Le thème prioritaire de notre session, à savoir, "l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et le règlement des problèmes actuels" est un thème prioritaire de nos pays en développement. Les femmes rurales représentent une force importante de développement...

La délégation du Mali souscrit pleinement à la déclaration faite par le Secrétaire permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous nous réjouissons de votre parfaite adhésion au rapport du Secrétaire général sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels (E/CN.6/2012/3) qui met opportunément l'accent sur les actions et les politiques macroéconomiques et sociales axées sur la création d'emplois, la réduction des inégalités, à travers l'investissement dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.

En effet, le thème de la présente session s'inscrit dans le programme de développement économique que le Président de son Excellence, le Président Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, et le Président de la République ont fortement dans le secteur rural pour assurer le motif de la croissance économique et ouvrir ainsi la voie à la modernisation de l'agriculture et même à imposer un véritable décollage de l'agro-industrie.

Cet engagement est contenu dans le Cadre Stratégique National de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSBR) et se traduit notamment dans le secteur agricole et la promotion d'une croissance économique durable, favorable aux couches défavorisées.

Il est rendu opérationnel dans la Politique Nationale Genre du Mali adoptée par le gouvernement en 2010 dont le plan d'action cible des objectifs spécifiques pour l'année 2011 : les conditions d'accès des femmes rurales à la terre et la rentabilisation de leur travail dans les secteurs productifs clés : agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière.

Madame la Présidente,

Au Mali, environ 77% des femmes rurales vivent dans les zones rurales. 35% d'entre elles vivent dans les activités agricoles. Elles sont très actives dans le secteur agricole où elles représentent 37,66% des producteurs et plus de 53% du nombre des mûraiers.

La loi d'orientation agricole adoptée au Mali s'est dotée depuis les 2000s, contrairement à d'autres pays, de dispositions particulièrement favorables aux femmes et aux jeunes ruraux en termes d'accès à la terre et aux autres facteurs de production.

L'application de cette loi fait qu'au niveau des dernières années adoptées par l'Etat, les femmes ont de plus en plus accès à la terre.

A titre d'illustration, dans le cadre du projet de loi sur l'accès à la terre agricole de l'Afrique de l'Ouest, environ 7% des terres d'exploitation sont des terres, et 785 hectares de superficies rizicoles sont exploitées par elles.

De même, un important programme d'équipement agricole moderne a été développé à partir de 2007 pour permettre aux femmes et aux jeunes ruraux d'accéder aux matériels à des conditions de remboursement très favorables.

Dans le même contexte, de meilleures conditions de travail ont été offertes aux femmes dans le domaine de la pêche à travers la réalisation de marchés modernes de poisson à l'échelle nationale.

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali a appuyé la mise en place d'une Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFR) qui a été reconnue par le gouvernement à travers une délégation afin de les représenter dans la prise en compte de leurs besoins.

Récemment, il a été créé un Fonds d'Autonomisation de la Femme et de l'épanouissement de l'Enfant (FAEE), financé par le budget national et le PNUD. Ce fonds contribue à l'autonomisation des femmes rurales et à l'épanouissement de l'enfant. Le Fonds est dirigé par le PNUD.

Madame la Présidente,

Nous marquons certes votre satisfaction pour les avancées significatives que notre pays a engrangées en termes d'amélioration des conditions et de cadre de vie des femmes rurales, mais nous ne pouvons passer sous silence le fait que le Mali est un pays où les défis sont nombreux et où la pauvreté se renforce au quotidien et les obstacles à l'autonomisation de la femme rurale très nombreux (manque de qualification des femmes rurales, faible performance des organisations féminines rurales, faible niveau de financement des activités rurales).

Nous pensons que pour réduire la pauvreté et parvenir à une croissance durable, il faut renforcer les approches face aux effets néfastes du changement climatique et de la crise économique sur le monde rural.

Madame la Présidente,

Pour terminer, je voudrais ici réaffirmer la volonté du Gouvernement du Mali à poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la promotion de la femme, et plus singulièrement dans l'autonomisation des femmes rurales, qui sont des atouts incontournables dans le processus d'éradication de la pauvreté.
Je vous remercie de votre aimable attention.